

RENTREE DES CLASSES



Point presse
- mardi 1^{er} septembre 2020 -

RENTÉE SCOLAIRE :
le Département souhaite
une bonne rentrée des classes
à tous les élèves et enseignants de Lozère



Avec les vacances estivales qui s'achèvent, c'est la rentrée pour environ 3600 collégiens lozériens ! Comme la fin de l'année scolaire dernière les conditions de cette rentrée en pleine crise sanitaire, sont très particulières. Elle se fait donc masquée avec une application des gestes barrière stricte.

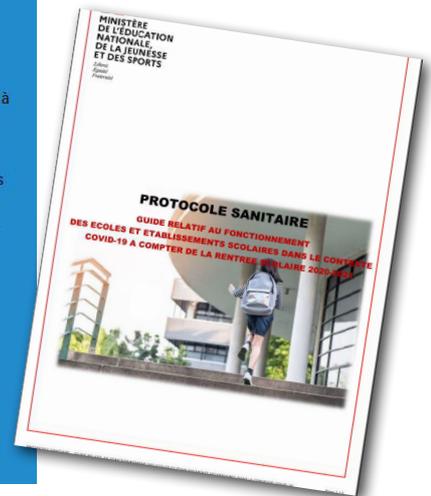
Le Département soutient le pouvoir d'achat des familles en fournissant un ou deux masques textiles lavables à chaque collégien de Lozère dès le début de cette rentrée scolaire qu'il soit scolarisé dans un établissement public ou dans un établissement privé.

Modalités pratiques de la rentrée 2020-2021

Circulaire de rentrée - Bulletin officiel du 10 juillet 2020

Tous les élèves sont accueillis sur le temps scolaire. Afin de garantir la santé des élèves et des personnels, et eu égard à la situation épidémique à la date de la présente circulaire, le respect des règles sanitaires essentielles doit être assuré : gestes barrière, hygiène des mains, port du masque pour les adultes et les élèves de plus de 11 ans lorsque les règles de distanciation ne peuvent être respectées dans les espaces clos ainsi que dans les transports scolaires, nettoyage et aération des locaux. Dans la mesure du possible le déplacement des professeurs est privilégié par rapport au déplacement des élèves. Les personnels de santé sont pleinement mobilisés à l'appui de cette politique sanitaire.

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, un **plan de continuité pédagogique** sera mis en place pour assurer l'enseignement à distance. Il est consultable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/Rentree-2020-plan-de-continuite/>



Les années collèges marquent une étape déterminante dans l'apprentissage et la construction personnelle des jeunes. Leur permettre d'étudier dans les meilleures dispositions, d'éveiller leur curiosité et de développer leurs talents est une priorité pour les Départements. Replongeons-nous dans nos manuels...

Tout au long de l'année, les Départements accompagnent les collégiens et se mobilisent pour assurer les conditions de leur réussite. Ils consacrent un budget global de près de 4,6 milliards d'euros aux 7 150 collèges de Métropole et des territoires ultramarins, soit une moyenne de 1362 euros par collégien. Temps fort du calendrier scolaire, la rentrée est l'occasion de rappeler les missions que les Départements mènent au service des collégiens et de leur famille.

ACTION ET MISSIONS :

• entretien et gestion des collèges

Les Départements assurent la construction, la rénovation, l'entretien, l'équipement et la sécurisation des collèges, ainsi que l'accueil des élèves. Ils sont responsables du recrutement, de la gestion et de la rémunération des personnels d'entretien et de restauration des collèges : les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement du second degré - ATTEE (agents d'accueil ou d'entretien, cuisiniers, magasiniers, agents polyvalents).

En Lozère : coût total de fonctionnement d'environ 5,7 M€ chaque année

C'est aussi dans ce cadre que nous avons lancé un plan pluriannuel d'investissement pour les 13 collèges publics de Lozère, afin de nous mettre en conformité avec la loi. Nous avons souhaité aller au delà de la simple mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, en réalisant des travaux de rénovation et d'agrandissement afin d'améliorer les conditions de travail des élèves et des agents. Au total ces travaux ont représenté un investissement de 20 M€.

• le numérique éducatif :

Le numérique tient une place de plus en plus importante dans nos sociétés. La maîtrise des technologies usuelles de l'informatique et de la communication fait désormais partie du socle de compétences que chaque élève doit posséder à l'issue de sa scolarité. Le collège constitue la période idéale pour acquérir ces savoirs. Le déploiement du numérique dans l'éducation fait donc partie des axes que le Conseil départemental souhaite développer.

Depuis 2017, le débit Internet des collèges a été augmenté pour permettre de plus larges usages en attendant l'installation du THD. Un programme pluriannuel de renouvellement du matériel informatique a été mis en place à hauteur de 1,55 M€ sur quatre ans (2018-2021). Le Conseil départemental a consacré cette somme pour équiper tous les collèges publics du département en ordinateurs et tablettes, augmenter les débits et câbler les établissements scolaires pour la mise en place des Espaces Numériques de Travail (ENT) en partenariat avec la Région Occitanie et le Rectorat.

Au total, cela devrait représenter 660 postes pour 2 597 élèves, soit un ratio de 4 élèves par poste alors que la moyenne nationale est de 9. Le remplacement des postes dans les salles multimédias se fera au fur et à mesure de l'obsolescence des ordinateurs déjà en place. Toujours sur le volet infrastructures, un outil innovant pour le pilotage à distance de la maintenance des équipements informatique va être déployé pour l'ensemble des collèges.

• projets pédagogiques

Nous accompagnons la réalisation des **projets pédagogiques**. L'année dernière, les projets qui ont eu lieu ou qui auraient du avoir lieu étaient entre autres :

- * Voyage citoyen
- * Radio
- * La tête dans les étoiles
- * Tous au théâtre
- * Enquête policière
- * Réalisation d'un guide touristique sur la région
- * La biz'art'rit
- * Rando-photos



Dispositif « collège au cinéma » (10 070 € en 2020 pour cette opération)

Subvention de fonctionnement de 10 000 € aux Scènes Croisées pour permettre aux élèves de participer à des représentations, à des spectacles

• **soutien aux antennes universitaires** pour **maintenir la formation supérieure** et rester un territoire attractif pour les étudiants

• Offrir un cadre de travail optimal, telle est l'ambition première des Départements dans leur stratégie en direction des collèges. Mais au-delà de ces compétences obligatoires, diverses politiques volontaristes sont conduites pour œuvrer en faveur de la réussite éducative, du développement personnel et de l'égalité des chances des collégiens. En Lozère, nous avons une **Politique Jeunesse** composée de 60 actions (ex: éco-collèges, challenge jeunes, pass'jeunesse, start-up collège, conduite accompagnée...).

• Les Départements gèrent également les **cantines scolaires** où sont composés, préparés et servis des repas équilibrés et sains chaque jour. Ils veillent à une alimentation de qualité, adaptée à l'âge des collégiens. Ils encouragent de plus en plus l'approvisionnement auprès de plateformes qui proposent des produits frais issus de productions locales. En Lozère c'est le **dispositif Agrilocal** qui favorise les circuits courts et fait entrer les produits locaux à la cantine.



Dans la continuité de son adhésion à Agrilocal, l'Assemblée départementale a voté, le 17 juillet dernier, **un dispositif incitatif pour plus de produits locaux et de qualité dans les assiettes des collégiens.**

Parce que la valeur des denrées alimentaires représente aujourd'hui seulement 25 % du coût complet d'un repas (données Draaf Occitanie), il est temps de redonner de la valeur aux matières premières et de la transmettre à ceux qui produisent ces denrées. Tous les ans, les cantines scolaires sont déjà incitées à participer à l'opération « Connectez-vous local » ou encore à la Semaine du Goût, mais le Conseil départemental de la Lozère souhaite aller encore plus loin dans cette démarche du consommer mieux et local.

Désormais, il attribue donc une aide financière aux collèges qui mettent en place une démarche vertueuse d'approvisionnement en produits locaux et de qualité en circuits courts (maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur).

Les repas éligibles à ce dispositif sont ceux des collégiens, qu'ils soient dans les collèges publics ou privés, que le service de restauration soit réalisé en régie ou délégué à un prestataire.

Le surcoût lié au changement des pratiques d'achats est variable selon les établissements mais une proposition de prise en compte à hauteur de 0,3 € par repas paraît pertinente. On évalue à environ 455 000 le nombre de repas servis aux collégiens par an. C'est ce surcoût qui est compensé via le versement d'une subvention.

Le montant annuel maximal de subvention dont pourra bénéficier un collège est conditionné aux effectifs d'élèves et au prorata de l'atteinte des deux sous objectifs qui sont de proposer au moins :

- 30 % de produits de proximité (en valeur) en circuits-courts,
- 10 % de produits sous signe de qualité (Siqo) : AB, AOP, AOC, Label Rouge, en valeur et en circuits courts.

Une enveloppe annuelle maximale de 140 000 € est réservée pour les collèges participants.



SUR LE TERRAIN...

L'heure de la rentrée a sonné.

Une rentrée préparée par le Conseil départemental de la Lozère qui travaille en direction des familles, s'assure des conditions d'accueil et de travail dans les collèges et veille à conserver un bon maillage des établissements sur le territoire.

Près de 3 636 élèves attendus dont 2556 dans le public.

Ce mardi 1^{er} septembre 2020, la Présidente du Département Sophie Pantel se rend avec Alexandre FALCO Inspecteur d'Académie de la Lozère - DASEN à deux visites : à 11h au Collège du Trenze de Vialas puis à 15h30 au Collège André-Chamson de Meyrueis. De même, les conseillers départementaux se rendront dans les établissements situés sur leurs cantons au cours de cette semaine.



Bien apprendre, c'est aussi bien vivre au collège. Cuisiniers, agents de maintenance, agents d'accueil et d'entretien... au quotidien, près d'une centaine d'agents du Département exercent dans les collèges et contribuent à la qualité de vie du collégien.

Le Département est l'interlocuteur privilégié des établissements secondaires publics et privés d'enseignement. La loi lui donne compétence pour attribuer une dotation de fonctionnement pour toutes les dépenses courantes.

Au-delà de ses compétences obligatoires, il agit également pour favoriser l'accueil de tous les élèves et donner à toute la communauté éducative un environnement propice à l'enseignement et aux apprentissages. Parce que les jeunes sont l'avenir de la Lozère, de nombreuses actions sont déclinées pour aider les adultes de demain à se construire. Il s'agit de créer dès aujourd'hui les conditions nécessaires à leur maintien et à leur venue en Lozère.

Ainsi, le Département apporte une aide financière aux projets des établissements dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation à l'environnement, de l'éducation au goût et de la découverte des civilisations. Il finance les places et le transport du dispositif national « Collège au cinéma ».

> Politique jeunesse : 60 actions !

Enfin, dès 2015, le Conseil départemental s'est donné une ambition en direction des jeunes Lozériens, en élaborant une « politique Jeunesse » : ce sont 60 fiches-actions, dévoilées récemment, qui portent un message résolument positif et tourné vers l'avenir. Cette politique s'organise autour de plusieurs axes : protéger la jeunesse, encourager les capacités d'initiatives et d'action, valoriser l'esprit d'entreprendre, l'éducation populaire, l'accès aux stages et à l'emploi et favoriser l'accès aux services et aux activités de loisirs.

Exemples d'actions : Pass'Jeunesse, dispositif Eco-collèges, Challenge Jeunes, formations aux gestes qui sauvent, start'up collèges, découverte de l'institution départementale ...

Le « Pass'Jeunesse » ouvre droit à des réductions sur différentes activités sportives, culturelles ou de loisirs, ceci afin de favoriser leur esprit d'ouverture et d'aiguiser leur curiosité. Au cours de l'année scolaire 2019 - 2020, 993 chèquiers Pass'Jeunesse (au 1^{er} juin) ont été commandés par les jeunes lozériens (876 l'an dernier et 664 la 1^{ère} année) et 5 839 chèques ont été utilisés au 1^{er} juin.

201 partenaires ont conventionné avec le Département et acceptent le paiement des activités proposées avec le Pass'jeunesse.

L'information complète sur la « politique Jeunesse » et les formalités de commande du « Pass'Jeunesse » sont disponibles sur le site Internet www.lozere.fr.



Tu es collégien, apprenti ?
Tu as entre 11 et 15 ans ?

Commande sur lozere.fr/passjeunesse
ton **Pass'Jeunesse**

Ce chéquier de réduction d'une valeur de 60 € est accessible au prix de 10 € !

Le Département direct et pour les jeunes
Pass'Jeunesse
septembre 2019 - 2020
Département de la Lozère

6 chèques «SPORT» d'une valeur de 5 €, valables pour :
> adhésion à un club sportif agréé (hors temps scolaire)
> des activités sportives saisonnières (ski, canoë, accrobranche...)
> des entrées en piscines municipales (carte d'abonnement uniquement)

6 chèques «CULTURE / LOISIRS» d'une valeur de 5 €, valables pour :
> des entrées pour des concerts, spectacles, parcs, musées ou grottes
> l'adhésion à un club (théâtre, musique, cirque, poterie, peinture, chant...)
> des entrées au cinéma (carte d'abonnement uniquement)

Département de la Lozère
Mairie principale
5, rue de la République - 12100 LA
MONTAGNE-CORBIÈRE
04 67 51 11 11
passjeunesse@lozere.fr

lozère
LE DÉPARTEMENT

S'épanouir,
en Lozère, intelligemment !

D'autres interventions, non exhaustives, sont réalisées par le Département au bénéfice des collèges, par exemple :

> Le Très Haut Débit (THD) :

Le Conseil départemental a décidé de porter un projet de couverture par fibre optique pour toute la Lozère. Dans ce cadre, les collèges constituent une cible prioritaire. Cet équipement permettra de disposer de connexions réseaux à très haut débit. L'accessibilité au réseau Internet se fera alors de façon quasi instantanée. Ce progrès permettra toutes les évolutions pédagogiques envisageables dans ce domaine. A Meyrueis, les 1ères prises sont attendues pour l'année prochaine.



> L'informatisation des établissements :

Un programme pluriannuel de renouvellement de matériel informatique a été mis en place à hauteur de 1,55 M€ sur quatre ans (2018-2021). Le Conseil départemental a consacré cette somme pour équiper tous les collèges publics du département en ordinateurs et tablettes, augmenter les débits et câbler les établissements scolaires pour la mise en place des Espaces Numériques de Travail (ENT) en partenariat avec la Région Occitanie et le Rectorat.

Au total, cela devrait représenter 660 postes pour 2 597 élèves, soit un ratio de 4 élèves par poste alors que la moyenne nationale est de 9.

Pour le Département, le remplacement des postes dans les salles multimédias se fera au fur et à mesure de l'obsolescence des ordinateurs déjà en place. A Meyrueis, le Conseil départemental a, par exemple renouvelé 32 ordinateurs (salles de classes, CDI, salle de technologies), 1 vidéo projecteur interactifs.

Équipement réseau : 2 serveurs, 4 switch > Montant total pour le collège depuis 2015 : 27 000 €

Toujours sur le volet infrastructures, un outil innovant pour le pilotage à distance de la maintenance des équipements informatique va être déployé pour l'ensemble des collèges. Depuis 2017, le débit Internet des collèges a été augmenté pour permettre de plus larges usages en attendant l'installation du THD.

> Le transport scolaire

Pour rappel, la Région Occitanie est désormais compétente en matière de transport scolaire.

> La mise en accessibilité des bâtiments :

La loi du 11 février 2005 imposait une mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public au 1er janvier 2015 et chaque collectivité avait l'obligation de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'Ap).

Dès son arrivée en mars 2015, la nouvelle majorité s'est engagée dans l'élaboration de cet agenda (AD'Ap) pour ses 27 sites classés établissements recevant du public, car rien n'avait été fait dans ce domaine. Il a été validé par le Préfet le 19 novembre 2015.

Pour cette rentrée sont terminés : Vialas, Mende, Marvejols, Langogne et Saint-Etienne-Vallée-Française. L'intérat de Meyrueis sera achevé, a priori, début 2021.

Mise en place de l'agenda d'accessibilité programmé AD'AP et d'un plan pluriannuel d'investissement de l'ordre de 20 M€

Liste des montants des travaux par collège réalisés, en cours ou à venir :

- # Collège du Bleymard : 676 236 €
- # Collège du Collet de Dèze : 5 069 669 €
- # Collège de Florac : 613 034 €
- # Collège de La Canourgue : 134 764 €
- # Collège de Langogne : 280 120 €
- # Collège de Marvejols : 310 300 €
- # Collège de Mende : 1 329 060 €
- # Collège de Meyrueis : 6 000 000 €
- # Collège de St Chély : 3 389 063 €
- # UPP de Ste Enimie : 523 940 €
- # Collège de St-Etienne V-Fçaise : 580 640 €
- # Collège de Vialas : 706 270 €
- # Collège de Villefort : 576 191 €

LES COLLÈGES VISITÉS

COLLEGE DU TRENZE DE VIALAS

≡ Principale : Mme Laurence BALDIT (nouvellement nommée)
=> Prévion pour rentrée scolaire 2020/2021 (Source Inspection académique): 25 (+7)
=> Personnel départemental : 5,8 ETP

Nombre de repas servis en 2019 : 10 328 soit 71 repas par jour

Le collège prépare les repas pour l'école primaire de Vialas



TRAVAUX PREVUS DANS LE CADRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME

Le collège du Trenze de Vialas, établissement de type R de 4e catégorie, est concerné par ces travaux de mise en conformité actuellement en cours. Ces travaux concernent :

- la création d'un coursive extérieure,
- la création d'une rampe d'accès côté cour permettant l'accueil à la vie scolaire,
- l'aménagement de sanitaires garçons et filles au rez-de-chaussée du bâtiment d'enseignement,
- la mise en place d'un ascenseur pour desservir tous les niveaux du bâtiment d'enseignement,
- l'aménagement de chambres adaptées aux PMR (garçons, filles) au rez-de-chaussée de l'internat,
- l'aménagement d'un foyer pour les élèves au rez-de-chaussée du bâtiment d'enseignement,
- la refonte du préau couvert.

Les travaux ont été exécutés en 2019-2020 sous l'égide de l'architecte Hélène Brouillet.

Le coût global de l'opération est de 792 000 € TTC.

Achat matériel et mobilier : 14 500,04 € TTC

- Achat de mobiliers pour foyer internat et externat (8 chauffeuses 2 places, 10 chauffeuses 1 place, 12 poufs), de 7 tableaux d'affichage et de 2 casiers élèves 2 colonnes 4 cases : 11 218,82 € TTC (1ère tranche)
- Achat de 40 tables 1 place, 6 chaises, 3 bureaux professeur et d'un meuble : 3 281,22 € TTC (2ème tranche)

Ces travaux s'ajoutent à ceux réalisés par l'équipe mobile les années précédentes (rénovation des chambres d'internat (rez-de-jardin), et l'achat de matériel et de mobilier pour le foyer. Pendant l'été 2020, l'équipe mobile s'est également attelée à la réfection d'une salle de classe et de la salle des professeurs.

Projets pour 2020/2021 :

- Vote de la dotation de fonctionnement
- Demandes de subvention reçues pour les projets d'établissement (non arbitrées) :
 - * Enrichissement et renforcement des parcours
 - * Radio
 - * Découverte du milieu et des métiers de la forêt
 - * GRAFF
 - * Découverte de l'escalade
 - * Rando-photos

Projets informatiques :

- Remplacement des postes des salles de technologie
- Déploiement des autres classes mobiles : 4 classes mobiles (Vialas, Mende, La Canourgue, Saint-Chély d'Apcher)
- Participation au chantier de Modernisation de la Fonction Financière de l'État MF2 (refonte des outils de gestion de paie, comptable et budgétaires)
- Remplacement des ordinateurs portables (une centaine) pour compléter la classe mobile équipée en tablettes
- 6 standards téléphoniques à changer: Florac, Ste Enimie, Vialas, Meyrueis, La Canourgue, Le Collet de Dèze. Une priorité pourrait être donnée au collège de Meyrueis à cause des travaux bâtimentaires qui ne permettent pas le fonctionnement de la téléphonie actuelle.
- Fourniture de matériels de visioconférence : webcam pour les collèges de Collet-de-Dèze, Le Bleynard, Marvejols, Florac, Saint Etienne VF, Langogne, Vialas, Saint-Chély d'Apcher, Sainte Enimie, système de visioconférence en salle (terminal H.323+micro+TV) : Mende, Le Bleynard, La Canourgue, Vialas.

COLLÈGE ANDRÉ-CHAMSON À MEYRUEIS



≡ Principal : M. Jean-André MOUTHOU (nouvellement nommé).
=> Prévission pour rentrée scolaire 2020/2021 (Source Inspection académique): 85 (-9)
=> Personnel départemental : 6 ETP

L'équipe des agents a été renouvelée avec trois départs à la retraite. Un nouveau chef de cuisine a été recruté en avril ainsi qu'un agent d'entretien et un agent de maintenance qui prendra son poste le 2 septembre.

Nombre de repas servis en 2019 : 14 942 soit 104 repas par jour

TRAVAUX PREVUS DANS LE CADRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME

Le collège actuel est ancien et les volumes du bâti existant ne permettent pas de répondre aux exigences et aux évolutions demandées.

Le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) local réalisé par la collectivité démontre la vulnérabilité du bâtiment face aux risques d'inondations. C'est pourquoi, pour répondre aux exigences réglementaires (accessibilité, conformité, sécurité incendie et inondations, bilan carbone), le Département envisage de réaliser des travaux de réhabilitation dans le bâtiment existant et de créer une annexe sur une partie non inondable.

La partie rénovation/réhabilitation du bâtiment existant comprendra les travaux suivants :

- l'ensemble des locaux liés à l'enseignement dimensionné pour 120 élèves
- l'aménagement de sanitaires garçons et filles au rez-de-chaussée du bâtiment d'enseignement,
- l'aménagement d'un préau couvert au rez-de-chaussée du bâtiment d'enseignement,
- le déplacement des services administratifs et du CDI
- la mise en place d'un ascenseur pour desservir tous les niveaux du bâtiment d'enseignement,
- la création d'un logement de fonction, la rénovation des salles de cours,
- la rénovation de couverture, la rénovation de l'isolation thermique du bâtiment,
- la modification des installations de chauffage et d'électricité
- la mise en place de bandes podotactiles depuis le portail principal jusqu'à l'entrée du bâtiment d'enseignement,
- la reprise de la signalétique de l'établissement pour la rendre conforme,
- la création d'une rampe d'accès côté cour permettant l'accueil à la vie scolaire.

La partie extension avec la construction d'un bâtiment annexe intégrera :

- la demi-pension regroupant la cuisine collective et ses annexes fonctionnelles, le restaurant des élèves et du personnel du collège,
- l'ensemble des locaux liés à l'hébergement des 30 élèves internes du collège qui inclut les locaux d'infirmerie,
- deux logements de fonction pour les ayants-droit logés par nécessité absolue de service.

Le coût global de l'opération est de 6 M€ TTC. Il reflète l'importance ces travaux pour notre collectivité afin de rendre cet établissement meilleur pour tous.

Les travaux ont débuté fin août 2019 pour la partie internat (fin prévue en décembre 2020). Les travaux de réhabilitation du bâtiment existant démarreront en février 2021 pour s'achever en juillet 2022.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet Bonnet Teissier.

A NOTER

Dans le cadre de l'aide financière aux projets des établissements apportée par le Département dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation à l'environnement, de l'éducation au goût et de la découverte des civilisations. Le collège de Meyrueis, a bénéficié de plusieurs aides : Eco-collège 450 €, la section sportive escalade 800 €, le Voyage à Marseille 600 €, le Voyage «sur les traces de l'apprenti sorcier» 1 080 €, Les autres et moi, perception et actions 1 500 €.

PROJETS EN COURS

PROJET Eco-Collèges

Aide du Département : 6 000€
versée au REEL

Le Département souhaite généraliser les démarches de développement durable dans tous les collèges d'ici 2021 et mobiliser tous les acteurs et participants des établissements dans un projet commun d'éducation au développement durable. Car une mobilisation commune est une formation à l'éco-citoyenneté par l'action. Et cette éco-citoyenneté est l'avenir de notre collectivité en matière d'environnement.

Cette politique porte auprès de tous un message positif et tourné vers l'avenir. Pour ce faire, elle s'articule autour de plusieurs axes majeurs pour tous : protéger la jeunesse, encourager les capacités d'initiatives et d'action, valoriser l'esprit d'entreprendre, valoriser l'éducation populaire, faciliter l'accès aux stages et à l'emploi et enfin favoriser l'accès aux services et aux activités de loisirs.

Ouverture d'une section sportive équestre

au Collège Achille ROUSSON
de Saint Etienne Vallée
Française à la rentrée 2020.

Enseignement supérieur

Aide du Département : 242 500 €
en 2020

AGRILOCAL expérimentation avec la Poste pour livraison par glacières



Mise en relation entre les producteurs et la restauration collective en favorisant les circuits courts et en valorisant les produits locaux dans vos assiettes : le collège de Meyrueis s'est saisi de cet outil animé par le Département malgré les contraintes liées à la position de l'établissement situé hors des trajets de livraison classiques ce qui pose un souci d'approvisionnement. Pour résoudre ces problèmes nous sommes en train de lancer une expérimentation avec La Poste pour la livraison avec des glacières, ce qui devrait permettre d'augmenter les possibilités de commande via Agrilocal.

Soutien aux antennes universitaires afin de maintenir la formation supérieure et de rester un territoire attractif pour les étudiants : l'École supérieure du Professorat et de l'Éducation (Faculté d'éducation), l'Antenne de Mende de l'Université de Perpignan dont nous avons fêté l'année dernière les 25 ans.

La participation financière du Département, sans être obligatoire, est essentielle pour le maintien des antennes sur nos territoires.

